

Intoxication au CO: danger !

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz invisible, inodore, non irritant,...et donc indétectable par nos sens.



Lire notre [résumé](#).

Produit naturellement, entre autres par les océans, les feux de forêts ou les volcans, il est également rejeté par les tuyaux d'échappement des voitures et par certaines industries (comme les raffineries de pétrole).

Mais le monoxyde de carbone peut aussi être produit dans nos **maisons**.

Il provient alors des appareils de chauffage, poêles, chauffe-eaux et chauffe-bains qui fonctionnent en brûlant un combustible (pétrole, gaz naturel – propane ou butane-, mazout, charbon ou bois).

Si l'**évacuation** des gaz brûlés est **insuffisante ou défectueuse**, si les appareils n'ont **pas reçu un entretien adéquat** ou s'ils sont **sur-utilisés**, du CO peut se former.

Et si la pièce est mal ventilée ou mal aérée, la concentration de CO dans l'air ambiant risque alors de devenir une source d'**intoxication** dangereuse.

On peut le qualifier de gaz trompeur, empoisonneur et tueur. En 2010, en Belgique, le monoxyde de carbone a été à l'origine de 694 accidents, survenus principalement entre le mois d'octobre à la fin de l'hiver. Ils ont fait 1465 victimes (dont 50 % avaient moins de 30 ans), parmi lesquelles 40 morts⁽¹⁾.

Feu rouge : oublier le ramonage d'une cheminée ou l'entretien d'un appareil de chauffage brûlant un combustible peut avoir des conséquences dramatiques !

Les effets toxiques du CO

Le CO se mélange à l'air respiré et pénètre dans le sang par les poumons. Il se fixe alors sur l'hémoglobine de nos globules rouges, ce qui les empêche de transporter l'oxygène. **Privé d'oxygène**, le corps s'asphyxie progressivement.

Une intoxication au CO commence par provoquer une sensation de **malaise**, de **fatigue**, des **nausées**, des **vertiges**, une **somnolence**, des **maux de tête**, une grande **faiblesse**, une difficulté à bouger, parfois un peu de **confusion**.

Si la personne continue à respirer le gaz toxique, elle risque la **perte de connaissance**, qui peut mener jusqu'au **coma**, à la **défaillance respiratoire** et à la **mort**.

Les effets dus au monoxyde de carbone augmentent en fonction de son taux de concentration dans l'air. Plus le taux est élevé, plus la vie est rapidement mise en danger : quelques minutes suffisent parfois.

Les personnes atteintes de maladies cardiaques et pulmonaires ont plus rapidement des symptômes.

On peut aussi subir une **intoxication chronique au CO**, quand les concentrations dans l'air respiré sont plus faibles mais persistantes. Elle se manifeste également par des maux de tête, des vertiges, des nausées, des vomissements, une fatigue persistante. Son diagnostic n'est pas aisé, car les symptômes

ressentis peuvent être confondus avec d'autres maladies. Lorsque le médecin généraliste suspecte une intoxication chronique au CO, il s'en assure par une **prise de sang**.

Une intoxication au CO peut laisser des **séquelles**, dont des troubles neurologiques. L'intoxication au CO d'une **femme enceinte** risque d'avoir des effets sévères sur le fœtus, avec des malformations de l'enfant.

Feu orange : le cerveau est l'organe le plus sensible à la privation d'oxygène.

Monoxyde de carbone: les mesures de précaution

L'empoisonnement dû au CO pourrait être évité par une meilleure **sensibilisation** de chacun aux **règles de sécurité**.

Un **contrôle régulier**, au moins une fois par an, des installations pouvant dégager du monoxyde, ainsi que leur **entretien** et leur **nettoyage** est indispensable. Il en va de même pour les **cheminées** auxquelles ces appareils sont raccordés.

Dans une pièce contenant un de ces appareils, si l'entrée d'air est insuffisante, une **grille d'aération** doit être posée dans la porte.

Dans les espaces concernés, il est possible de poser des **détecteurs**, qui alertent lors d'une concentration trop élevée de CO dans l'air. Cependant, ils ne sont pas conçus pour les lieux humides. Or, en Belgique, la majorité des accidents se déroulent dans les salles de bains (1).

Feu vert : aérez régulièrement toutes les pièces de votre domicile.

C0: face aux victimes, les gestes à faire

Si vous suspectez une intoxication au monoxyde de carbone dans une pièce, entrez-y en retenant votre respiration et **aérez immédiatement**.

Si possible, sortez la personne atteinte et stoppez les appareils en fonctionnement.

Lorsqu'une personne a été intoxiquée au **C0**, le seul traitement utile est de lui **fournir de l'oxygène**, le plus rapidement possible. **Appelez le 112** en précisant qu'il s'agit probablement d'une intoxication au monoxyde de carbone. Indiquez aussi le nombre de personnes concernées.

♦ Le monoxyde de carbone (C0) est un gaz invisible, inodore, non irritant,...et donc indétectable par nos sens. Il est produit par la combustion du pétrole, du gaz, du bois, etc, pour chauffer.

♦ Pour éviter les intoxications, un contrôle et entretien régulier, au moins une fois par an, des installations pouvant dégager du monoxyde est indispensable. Il en va de même pour les cheminées auxquelles ces appareils sont raccordés. Une aération permanente des pièces à risque est essentielle (grilles, etc).

♦ Il faut appeler sans tarder le 112 en présence de signes comme un malaise, une fatigue incompréhensible, des nausées, des vertiges, une somnolence, des maux de tête, une grande faiblesse, une difficulté à bouger, une confusion...

Photo © mariesacha – Fotolia.com

Mise à jour le 20/09/2021

Référence

– (1) [Registre fédéral des intoxications](#) au C0, rapport du Centre Antipoisons, en collaboration avec le SPF Santé Publique, rédigé par le Dr Bernadette Tissot.

– Intoxication au monoxyde de carbone. Article ID: ebm00933(017.024). www.ebpnet.be. Site réservé aux médecins.